

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00306

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY ET AMENAGEMENT DU BOULEVARD DU COLONEL MAREY - CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPOVA - RACHAT DE DEUX EMPRISES A L'EPOVA

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

M. Hervé REYNAUD ne prend pas part au vote

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20201013-0202003060

DATE D'APPARITION: 03 octobre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY ET AMENAGEMENT DU BOULEVARD DU COLONEL MAREY - CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPORA - RACHAT DE DEUX EMPRISES A L'EPORA

Fin 2017, Saint-Étienne Métropole a confié à l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) la finalisation des acquisitions foncières et des travaux de recyclage foncier nécessaires au prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway et à l'aménagement du boulevard du Colonel Marey. Une convention opérationnelle a été signée le 27 décembre 2017 puis complétée par avenant le 14 juin 2018.

Cette convention concerne 5 emprises sur lesquelles les travaux sont terminés. Trois d'entre-elles ont été rachetées par Saint-Etienne Métropole à l'EPORA en décembre 2019 : îlot Puits Thibaud, îlot Rocher et ex école du Treyve.

La présente délibération a pour objet le rachat des 2 emprises restantes situées 54 Boulevard Fauriat et 26 rue du Colonel Marey.

Le prix conventionnel de cession de la parcelle, cadastrée DX 321, s'élève à 325 720,15 € HT. Il correspond à 80 % du prix de revient de l'EPORA rapporté à l'emprise vendue.

Pour la parcelle, cadastrée DY 274, le prix conventionnel aboutit à une soulte de 40 310,60 € HT au profit de Saint-Etienne Métropole du fait des dépenses qu'elle a engagées pour acquérir certains lots et pour financer la démolition.

Le montant HT de rachat de ces deux emprises s'élève à 285 409, 55 € (325 720,15 € - 40 310,60 €) auquel s'ajoute 20 % de TVA (57 081,91 €) soit un montant TTC de 342 491,46 €.

Les états des dépenses ont été certifiés par l'EPORA.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 23 septembre 2020 indique que ce prix est conventionnel et n'appelle pas d'observation.

L'acte de vente sera reçu par Maître Alain Courtet, notaire à Saint-Etienne, 8 place de l'Hôtel de Ville.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le rachat par Saint-Etienne Métropole à l'EPORA des emprises décrites ci-dessus au prix TTC de 342 491, 46 € auquel s'ajouteront les frais de vente,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître Alain COURTET, notaire à Saint-Etienne, 8 Place de l'hôtel de Ville,**
- **la dépense correspondante sera imputée à la section investissement du budget principal - Opération n° 373 COLMAREY- destination MAREY – qui a fait l'objet d'une APCP actualisée au BS 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU